

Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2020

n° 1

Le mot du maire



Le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions en mars dernier dans des conditions difficiles puisqu'il a fallu gérer la crise sanitaire, respecter et faire respecter les gestes barrières tant dans le milieu scolaire que dans les autres services municipaux. On ne peut pas dire aujourd'hui que toutes les conditions sont réunies pour retrouver l'ambiance et la sérénité pour un fonctionnement tel qu'il existait avant la crise. Nos réunions se font à la maison du temps libre et la convivialité limitée au strict minimum. Cela dit la vie municipale continue et les élus font face à leurs engagements tant dans le fonctionnement quotidien de notre commune que dans les investissements programmés en début de mandat. Parmi ceux-ci, il y a le boulodrome dont les travaux ont pris beaucoup de retard mais qui devraient être terminés courant novembre. Ce retard nous a permis de bénéficier du plan de relance et ainsi obtenir une enveloppe de subvention de 46 000 € de la part du Département.

Un autre chantier est en cours d'étude et a déjà eu l'approbation du conseil municipal, c'est l'agrandissement du groupe scolaire, 90 m² pour le dortoir et 20 m² pour l'accueil périscolaire. Cet investissement s'avère indispensable au vu des effectifs actuels et à venir de l'école, les prévisions sont plutôt optimistes.

Par ailleurs, le conseil a décidé de remettre sur le marché privé la longère située au 39 rue des Templiers pour en faire des logements locatifs, la commune conserve les terrains au Nord-Ouest pour construire trois pavillons de plein pied en collaboration avec un office HLM. Dans les mois à venir nous allons définir un plan pluriannuel d'investissements et déterminer les priorités pour les cinq prochaines années du mandat.

Dans ce bulletin, vous découvrirez le compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 alors que l'année s'achève et qu'il faut déjà envisager 2021. Soyez rassurés les comptes sont conformes à ce que je vous avais annoncé au moment des vœux et notre endettement continue de diminuer avec une dette de moins de 500 € par habitant alors qu'elle est de plus de 750 € au niveau départemental.

Malgré la crise, les associations ont repris leurs activités dans le plus grand respect des gestes barrières et en respectant les consignes sanitaires gouvernementales. Pour limiter les risques et éviter les grands rassemblements, le conseil municipal a décidé d'annuler le repas des anciens du 11 novembre mais les élus rendront visite aux plus de 75 ans.

Une fois ce dur passage terminé, nous pourrons de nouveau échanger, se réunir en toute liberté et passer de bons moments. Restons optimistes, respectons les consignes et tout ira bien.

Bonne lecture et à bientôt,
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 9
Infos communales	p 17
Scolaire / Périscolaire	p 20
Vie associative.....	p 23
Infos pratiques.....	p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi		
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Jedi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	10H00 - 12H00	

Le nouveau conseil municipal



Jean-Yves JUHEL
Maire



Marcel PIGEON
Adjoint



Monique LEMOINE
Adjointe



Jean-Sébastien CARAGE
Adjoint



Anne-Marie FOSSARD
Adjointe



Annie REHEL
Conseillère déléguée
Jeunesse et cohésion sociale



Christian MORIN
Conseiller municipal



Philippe URO
Conseiller municipal



Jérôme JUVAUX
Conseiller municipal



Karine LESNE
Conseillère municipale



Virginie CABUY
Conseillère municipale



Myriam LE BAIL
Conseillère municipale



Maryline AVALLI
Conseillère municipale



Vincent LEGOUTE
Conseiller municipal



Ronan BIARD
Conseiller municipal

Séance du 14 novembre 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Myriam LE BAIL, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Cimetière – règlement intérieur et prise en charge des travaux d'ouverture de certains caveaux

Le conseil municipal décide de la mise à jour du règlement intérieur du cimetière et de l'achat d'un tableau d'affichage extérieur.

Reconstruction d'un boulodrome – lancement de l'appel d'offres, bornage, étude géotechnique de conception, diagnostic amiante, missions coordination sécurité et contrôle technique de construction

Le conseil municipal, décide de régulariser la situation par rapport à l'implantation du boulodrome par un bornage et l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 858, retient la proposition remise par la SCP ALLAIN pour le bornage de ladite parcelle pour un montant de 1 075,00 € H.T., donne pouvoir à Monsieur le Maire pour désigner le notaire chargé de l'établissement de l'acte et le signer, fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique, décide d'effectuer un diagnostic amiante et une étude géotechnique de conception pour le projet du boulodrome et retient les offres remises par la société APAVE de TREGUEUX pour un montant de 250,00 € (+ 55 € par analyse) pour le diagnostic amiante, par ECR Environnement de LA CHAPELLE DES FOUGERETZ pour un montant de 2 540,00 € H.T. pour l'étude géotechnique de conception, par Monsieur LE BEDEL Eric de PLERIN pour un montant de 915,00 € H.T. pour la mission de coordination de sécurité et par la société Bureau Veritas Construction de SAINT-BRIEUC pour un montant de 1 750,00 € H.T. pour la mission de contrôle technique.

VOIRIE / URBANISME

Déplacement d'une clôture au terrain de football

La clôture située le long du terrain d'honneur est abîmée. Il est proposé de l'enlever et d'en implanter une autre plus loin, le long de l'allée piétonne. La clôture actuelle gêne pour l'entretien de cet espace. Une pelouse serait semée entre les deux.

Il a été décidé de retenir l'offre remise par la société Les Paysages de Bretagne pour un montant de 8 278,05 € H.T., soit 9 933,66 € T.T.C.

Compétence voirie d'intérêt communautaire – prestations de service

Dinan Agglomération exerce la compétence suivante : « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». Des communes ont souhaité avoir la possibilité d'être acteurs de certaines prestations d'entretien des voies, notamment lorsque les impératifs d'efficacité commandent que l'intervention soit conduite au plus près du terrain.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention et approuve le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie :

- Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés),
- Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

Chemin de la Vallée - bornage

Monsieur le Maire annonce que Neotoa étudie l'aménagement du secteur rues de la Vallée et des Templiers. Les parcelles situées au Nord seraient accessibles par le chemin de la Vallée.

Le Plan Local d'Urbanisme mentionne un emplacement réservé à l'entrée de ce chemin au bénéfice de la commune pour l'élargissement de la voie. Monsieur le Maire propose de valider ce projet en faisant appel à un géomètre pour délimiter l'emprise et à un notaire pour la rédaction des actes avec les propriétaires concernés.

L'assemblée confirme le projet d'aménagement du secteur des rues des Templiers et de la Vallée, sollicite la société SCP ALLAIN pour le bornage de la future emprise du chemin de la Vallée, décide d'acheter une partie des parcelles cadastrées section A numéros 1086, 1087, 182, 1089 et 1090, fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique par parcelle, décide de prendre en charge les frais liés au bornage et aux acquisitions et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour désigner le notaire chargé de la rédaction des actes et pour les signer.

FINANCES / PERSONNEL

Bon d'achat de Noël 2019

Il a été décidé d'attribuer un bon d'achat d'un montant de 80,00 € à Madame Thérèse LEFORT, bénévole ayant assuré seule cette année le service d'aide aux devoirs trois jours par semaine.

Créances éteintes – budget communal

Le Comptable Public propose au conseil municipal un effacement de dettes pour un montant de 103,35 €. Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement. Les élus approuvent l'effacement des dettes pour un montant de 103,35 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le conseil municipal décide d'accepter le contrat d'assurance groupe proposé par le CDG, de prendre acte que la contribution financière due par les collectivités a été fixée à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC et que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, de prendre acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année, d'approuver les taux et prestations négociés par le CDG, d'adhérer au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023.

Séance du 12 décembre 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Cimetière – pose d'un tableau d'affichage extérieur et d'un robinet

Il a été décidé d'acheter un tableau d'affichage extérieur pour la publication du règlement intérieur et du plan du cimetière. Ce dernier mentionnera les concessions arrivant à échéance. L'achat sera effectué après de la société Sedi Equipement pour un montant de 466,00 € H.T., soit 559,20 € T.T.C.

Le conseil municipal décide également de l'ajout d'un point d'eau pour qu'il y en ait un à chaque entrée du cimetière. Celui existant serait modifié avec l'installation d'un robinet à bouton poussoir. Les travaux seront effectués par la société EPR pour un montant de 460,00 € H.T., soit 552,00 € T.T.C.

Cimetière – prise en charge des travaux d'ouverture de certains caveaux

Des travaux d'accessibilité ont été réalisés au cimetière avec la création de trois allées en gravier bitumé. Lors de la visite du cimetière il avait été remarqué que certains caveaux s'ouvraient par le devant et non par le dessus. Lors des prochaines interventions, sur les huit concessions concernées, il sera demandé aux concessionnaires de modifier l'ouverture du caveau pour qu'elle se fasse par le dessus ; cela pour éviter d'abîmer les allées.

Pour ne pas que ces travaux de modification d'ouverture du caveau ne soient pris en charge par le concessionnaire ou ses ayants-droits, l'assemblée décide la prise en charge des travaux d'ouverture de caveaux lorsqu'ils s'ouvrent par le devant, fixe le montant forfaitaire pris en charge par la commune à 305 euros sur présentation d'un devis pour un règlement auprès du professionnel ou d'une facture acquittée pour un règlement au particulier.

Travaux d'accessibilité – allées du cimetière - avenant

Le conseil municipal accepte la facture de 1 700 € H.T. présentée par l'entreprise Daniel MOQUET pour des travaux complémentaires au cimetière. Les allées étaient prévues de l'entrée principale au droit de l'avant-dernière rangée de concessions. Lors d'une visite de chantier, il a été décidé de prolonger les allées jusqu'au portillon côté nord (environ 10 mètres). Des camions de gravillons ont également été apportés pour combler certains trous. Les travaux d'accessibilité au cimetière ont coûté 19 807,75 € H.T.

Aménagement du parc cœur de bourg et reconstruction d'un boulodrome – demande de subvention

Le conseil municipal approuve le plan de financement du projet d'aménagement du parc cœur de bourg et de reconstruction d'un boulodrome présenté ci-dessous et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de Madame la Sous-Préfète de DINAN.

Plan de financement

DEPENSES	
Aménagement du parc cœur de bourg	72 240,00 €
Reconstruction d'un boulodrome (coût estimatif)	103 900,00 €
Total H.T.	176 140,00 €
RECETTES	
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	61 650,00 €
Autofinancement / emprunt	114 490,00 €
Total H.T.	176 140,00 €

Alerte incendie – installation d'une alarme

Il a été décidé d'installer une alarme incendie type 4 au groupe scolaire et de retenir l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 3 656,00 € H.T., soit 4 387,20 € T.T.C.

Vérification annuelle des cloches de l'église

Le conseil municipal décide de souscrire un nouveau contrat de maintenance pour la vérification des cloches de l'église comprenant les frais de déplacement et la main d'œuvre pour une durée de 5 ans et retient la proposition remise par la société BODET de PLÉRIN pour un montant de 276,00 € T.T.C.

Bâtiments communaux – remplacement de blocs autonomes d'éclairage de sécurité et d'extincteurs

Suite à la dernière vérification annuelle effectuée le 26 juin dernier, il y a lieu de prévoir le remplacement de 7 extincteurs sur les 25 existants et de 7 blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES). Il est proposé d'ajouter à cette liste deux extincteurs afin d'équiper les véhicules du service technique.

L'assemblée décide de remplacer les 7 extincteurs devenus vétustes, achète 2 extincteurs pour équiper les véhicules du service technique, remplace 7 BAES, retient les offres remises par les sociétés SICLI pour un montant de 635,48 € H.T. pour les extincteurs et par EPR pour un

montant de 402,00 € H.T. pour les BAES.

Projet de création d'un terrain de bosses

Considérant que beaucoup de jeunes circulent à vélo sur la commune, et que le projet intéresse des jeunes Vildéens, les élus lancent le projet de création d'un terrain de bosses estimé à 14 000,00 € H.T.

VOIRIE / URBANISME

Acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 1731 et 1732

Lors de la division de parcelles situées au lieu-dit La Perrière il a été remarqué qu'une partie de celles-ci étaient situées sur le chemin communal avec le passage de certaines canalisations (eaux usées et eau potable). Deux parcelles de 171 et 78 m² ont donc été créées, il s'agit des parcelles cadastrées section B numéros 1731 et 1732.

L'assemblée décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B numéro 1731 et 1732 d'une superficie de 171 et 78 m² au lieu-dit La Perrière, de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique par parcelle, de désigner Maître KERHARO de PLELAN-LE-PETIT pour l'établissement de l'acte qui sera à la charge de la Commune, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)

L'assemblée confirme qu'il faut conserver les emplacements réservés nommés ci-dessous au PLUiH.

LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ SUR PLU ACTUEL	LOCALISATION
N°3	Chemin de la Vallée
N°4	Clossets - bassin EP
N°5	Rue de La Vallée
N°6	La Perrière
N°7	Route de Dinan
N°9	EP de la Landec et de la Landelle
N°10	Croix Nergan
N°12	Préron - lagunage
N°13	Coavou
N°14	Bouban
N°15	Les Molières - station d'épuration
N°17	Terrain d'entraînement

FINANCES / PERSONNEL

Vote des tarifs communaux 2020

Les élus décident de l'augmentation des tarifs des repas servis à la cantine aux enfants et aux stagiaires (2,75 € ou 4 € si enfant présent non inscrit dans les délais) et aux adultes (5,61 €).

Il a également été décidé d'augmenter de 50 € les tarifs de location de la salle des fêtes.

MAISON DU TEMPS LIBRE	Particuliers domiciliés à Vildé-Guingalan	Particuliers vildéens louant pour enfants ou parents non domiciliés à Vildé-Guingalan et inversement	Particuliers / associations hors commune
GRANDE SALLE (deux jours consécutifs)	230,00 €	280,00 €	380,00 €
PETITE SALLE (deux jours consécutifs)	50,00 €	50,00 €	-
CUISINE (deux jours consécutifs)			
- si louée avec la grande salle	50,00 €	50,00 €	50,00 €
- si louée avec la petite salle	80,00 €	80,00 €	-

Les tarifs des photocopies ont été modifiés pour proposer une impression recto/verso :

	NOIR/BLANC		COULEUR
	Recto	Recto-Verso	Recto
Format A4	0,20 €	0,30 €	0,50 €
format A3	0,30 €	0,50 €	1,00 €

Règlement des services périscolaires – adhésion à PAYFiP

L'Assemblée décide de mettre en place l'offre de paiement PayFiP/TiPi proposée par la DGFIP à partir de son site sécurisé, prend note que la commune prendra en charge le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Ecole primaire – demande de subvention pour une classe de mer à PLOUEZEC

Les élus accordent une subvention d'un montant de 37,00 € par élève domicilié sur la commune de VILDÉ-GUINGALAN pour un séjour en classe de mer à PLOUEZEC, soit 1 517,00 €. Les familles participent à hauteur de 36,00 € par enfant, l'Amicale Laïque prenant en charge 37,00 € par enfant.

Indemnité annuelle allouée au Comptable du Trésor

Le conseil municipal décide de verser l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 100 % selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel en cours pour l'année 2019.

Séance du 27 février 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

FINANCES / PERSONNEL

Précontentieux terrain cadastré section A numéros 821 et 822 – rue du Pont des Vignes

M. Joël JUHEL a vendu deux parcelles de terrain à bâtir rue du Pont des Vignes. Il s'agit des parcelles cadastrées section A numéros 821 et 822. Dans le cadre de cette vente, un dossier de demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposé par le notaire des acquéreurs puis un dossier de demande de permis de construire par les acquéreurs le 19 novembre 2014.

Au titre des compétences Assainissement et Déchets, Dinan Communauté a été sollicitée par les services de l'Etat en charge de l'instruction de ces deux demandes. Ces derniers ont envoyé une proposition d'arrêté à M. le Maire sans avoir reçu l'avis du service assainissement. L'arrêté a été signé et envoyé au notaire et aux acquéreurs.

M. le Maire a donc délivré aux acquéreurs un Certificat d'Urbanisme opérationnel positif ayant permis la vente du terrain ainsi qu'un permis de construire autorisant l'opération de construction projetée, le 15 janvier 2015, et ce sans aucune mention du passage de canalisations en souterrain "réseau eaux usées", lesquels travaux d'enfouissement de la canalisation avaient été réalisés en 1991 et 1992 par la Commune alors compétente.

Après avoir découvert l'existence de la canalisation postérieurement à la vente puis demandé et obtenu le retrait de leur permis de construire, les acquéreurs ont saisi la justice de telle sorte que la vente a été annulée et M. Joël JUHEL condamné au paiement de sommes suivant jugement rendu par la Tribunal de Grande Instance de SAINT MALO le 28 novembre 2016, lequel a été confirmé le 5 février 2019 par la Cour d'Appel de Rennes sur le fondement de l'article 1638.

CONSIDERANT, d'une part, que la canalisation d'écoulement des eaux usées enfouie dans le sous-sol de la parcelle appartenant à M. Joël JUHEL n'a pas d'existence légale puisqu'elle n'a pas été régularisée par une servitude administrative au bénéfice de Dinan agglomération, compétente en matière d'assainissement,

CONSIDERANT ainsi que la servitude ne lui est pas opposable ;

CONSIDERANT, d'autre part, que l'existence de cette canalisation n'a pas été mentionnée dans le certificat d'urbanisme ayant permis la vente et signé par le Maire de la commune de Vildé-Guingalan ;

CONSIDERANT que les travaux d'enfouissement ont été réalisés sans régularisation de constitution de servitude et ce dès avant la prise de compétence assainissement ;

CONSIDERANT que le préjudice est réel au regard de la résolution de la vente et de la condamnation de M. Joël Juhel en vertu des décisions intervenues tant par le TGI de Saint-Malo que de la Cour d'Appel de Rennes ;

Le conseil municipal, à l'exception du Maire qui s'est retiré au moment de cette affaire et n'a pas participé au vote, accepte les termes d'un protocole transactionnel tripartite à intervenir dans les conditions suivantes :

- Engagement, à concurrence de la moitié, au versement d'une somme de 14 000 € à M. Joël JUHEL pour l'indemniser du préjudice subi résultant de la résiliation de la vente de son terrain cadastré section A n°821 et 822, sis à VILDE GUINGALAN (22980), rue du Pont des Vignes, par jugement du Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo en date du 28 novembre 2016, confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de RENNES du 5 février 2019, en réparation du préjudice subi du fait de la résiliation de la vente du terrain, toutes causes de préjudices confondues, y compris le préjudice résultant d'une emprise irrégulière ;
- Prise en charge pour moitié de cette somme par Dinan Agglomération et l'autre moitié par la commune de Vildé-Guingalan ;
- Prise en charge pour moitié des frais et honoraires d'avocat estimés à 4 200,00 € H.T.
- Renoncement de M. Joël JUHEL à rechercher la responsabilité de Dinan Agglomération et de la commune de Vildé-Guingalan, en ce qui concerne le préjudice sus-identifié ;

Et :

- Autorise l'adjoint à l'Urbanisme, à signer ledit protocole transactionnel devant comprendre les modalités ci-dessus ainsi que tout autre point permettant de régulariser la situation et garantir la sécurité juridique tant du protocole que des relations futures entre Dinan Agglomération et le propriétaire du terrain, et constituant un pendant du protocole.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 et affectation du résultat

Le conseil municipal arrête comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2019 de la commune : résultat de clôture de la section de fonctionnement 2019 : + 314 370,85 €, résultat de clôture de la section d'investissement 2019 : + 100 785,35 €.

L'Assemblée décide d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) : 300 000 € et au compte R002 (recettes de fonctionnement) : 14 370,85 €.

Vote des subventions communales 2020

Il a été décidé d'arrêter comme indiqué ci-dessous le vote des subventions sous condition de recevoir le bilan financier des associations concernées.

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement)	1 285,05 euros
Amicale Laïque (sortie classe de mer)	1 517,00 euros
Arts et Culture	200,00 euros
Football Club Pays Plélan Vildé	1 800,00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 euros
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 euros

Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 euros
Cyclos Vildé	200,00 euros
Rance Poker Club	200,00 euros
Société de Chasse	100,00 euros
Les Trois Coups de Vildé	200,00 euros
Miss Curvy Bretagne	200,00 euros
Rêves de clown	50,00 euros
Association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT)	50,00 euros
Leucémie Espoir 22	50,00 euros
Croix Rouge française	50,00 euros
Solidarité Pays de Dinan – banque alimentaire	50,00 euros
Association pour le don du sang bénévole Pays de Rance	50,00 euros
On bouquine (PLELAN-LE-PETIT)	80,00 euros
Les restaurants du Cœur	50,00 euros
Secours Populaire	50,00 euros

Tableau des effectifs – avancement de grade

Deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'ancienneté et un agent est inscrit sur une liste d'aptitude après réussite au concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Situation actuelle	Propositions
Adjoint technique territorial 30 h / sem	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 30 h / sem
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 28 h / sem	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 28 h / sem
Adjoint technique territorial 32 h / sem	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe 32 h / sem

Il est également proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32h/sem) pour l'intégration directe de Madame CHARLOT à compter du 2 mars 2020 à l'accueil de la Mairie.

Le conseil municipal décide de créer les postes indiqués ci-dessus et de fixer le ratio "promus-promouvables" à 100 %.

Renouvellement de l'opération argent de poche

Le dispositif argent de poche a été mis en place sur la commune en 2016. Il a été décidé de le renouveler pour l'année 2020 et de fixer le budget annuel à 1 500,00 euros.

	2016	2017	2018	2019
Nombre de jeunes	8	7	15	13
Nombre de demi-journées par jeune	Entre 1 et 9	Entre 2 et 10	Entre 1 et 10	Entre 2 et 12
Montant de l'opération	870 €	772,50 €	1 080,00 €	1 205,00 €
Subvention de la CAF	457 €	386,25 €	330,00 €	600,00 €
Montant restant à charge	413 €	386,25 €	750,00 €	605,00 €

Convention de gestion des services pour la compétence eaux pluviales avec Dinan Agglomération

Dinan Agglomération, exercera, à compter du 1^{er} janvier 2020, en lieu et place des communes membres, les compétences définies

par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

Ainsi, les communes et Dinan Agglomération coopéreront, en 2020 et 2021, pour définir précisément la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux.

L'assemblée approuve le principe d'une convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la Commune conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Syndicat Départemental d'Énergie – avenant à la convention liée au groupement d'achat d'énergies

Le conseil municipal accepte les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies.

Les modifications concernent les points suivants :

- ✦ Utilisation de la plateforme SMAE (suivi des marchés d'achat d'énergies)
- ✦ Mise en place de frais d'adhésion à partir du début d'exécution des prochains marchés
- ✦ Pour le gaz 01/01/2021
- ✦ Pour l'électricité au 01/01/2022
- ✦ Ouverture du groupement aux personnes morales de droit privé

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Restaurant scolaire – acquisition d'une armoire de congélation

Il a été décidé l'acquisition d'une nouvelle armoire de congélation et de retenu l'offre remise par la société BLANC BRUN de DINAN pour un montant de 899,99 € H.T., soit 1 079,99 € T.T.C.

Cimetière – robinets extérieurs – travaux supplémentaires

Les élus approuvent la décision d'effectuer des travaux supplémentaires au cimetière (reprise de l'arrivée d'eau plus éloignée que prévu) et retient l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 152,00 € H.T., soit 182,40 € T.T.C.

Accessibilité – travaux d'éclairage

Certains systèmes d'éclairage ne respectent pas les normes d'accessibilité à la bibliothèque, à la maison des associations et au foyer sportif. Les valeurs d'éclairement moyen doivent être au minimum de 100 lux pour les circulations intérieures.

Il a été décidé de remplacer les systèmes d'éclairage par des panneaux Led. Les travaux ont été confiés à la société EPR a remis une offre pour un montant de 527,00 € H.T., soit 632,40 € T.T.C.

Maison des associations – travaux d'accès au système de ventilation

Le système de ventilation installé à la maison des associations n'est pas facilement accessible. Les agents du service technique doivent monter dans les combles à l'aide d'une échelle non sécurisée. Il est proposé d'installer un escalier escamotable et de modifier l'emplacement de la VMC pour faciliter le remplacement des filtres. L'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON a été retenue pour la modification du réseau VMC afin de pouvoir accéder à l'emplacement des filtres. Celle-ci s'élève à 285,00 € H.T., soit 342,00 € T.T.C.

Aménagement du parterre derrière le restaurant scolaire

Le parterre situé à l'arrière du restaurant scolaire est en très mauvais état (bâche déchirée, peu de plantations). Il est proposé de remplacer la toile et de planter les arbustes type couvre sol.

Ces travaux ont été confiés à Monsieur DURAND de VILDE-GUINGALAN, pour un montant de 557,50 € H.T.

Reconstruction d'un boulodrome – attribution des lots

L'assemblée décide de l'attribution des lots aux entreprises nommées ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
Lot 1 : terrassements généraux, démolition, gros œuvre	EITA - Pleudihen-sur-Rance	47 776,00 €
Lot 2 : charpente	TURMEL - Plémy	46 460,92 €
Lot 3 : couverture	TREMBLAY - Hillion	24 667,75 €
Lot 4 : menuiseries extérieures	BELLES BAIES - Saint-Brieuc	15 778,34 €
Lot 5 : électricité VMC	TREHOREL CORLAY - Hillion	6 086,00 €
TOTAL H.T.		140 769,01 €

Aménagement d'un terrain de bosses

Il a été décidé d'approuver le projet d'aménagement du terrain de bosses près du terrain de football, de retenir l'offre remise par la société Clément TP de BROONS pour un montant de 13 200,00 € H.T. pour les travaux et celle de l'Atelier Gauthier de TADEN pour un montant de 117,60 € H.T. pour la création d'un panneau réglementaire.

Séance du 26 mai 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Monique LEMOINE, Ronan BIARD, Maryline AVALLI, Jean-Sébastien CARAGE, Virginie CABUY, Jérôme JUVAUX, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Karine LESNE, Marcel PIGEON, Annie REHEL, Philippe URO.

ÉLECTIONS

Élection du Maire

Le Président de la séance a dénombré quinze conseillers présents et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau.

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
JUHEL Jean-Yves	15	Quinze

Le Président déclare qu'il n'y a pas besoin d'un second tour de scrutin pour l'élection du maire et déclare que Monsieur JUHEL a été proclamé et a été immédiatement installé.

Création des postes d'adjoints

L'assemblée décide de fixer à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Élection des adjoints

Monsieur le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Nombre de conseillers présents à l'appel
n'ayant pas pris part au vote 0
Nombre de votants 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages exprimés 15
Majorité absolue 8

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PIGEON Marcel	15	Quinze

Le président proclame adjoints : Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD.

FINANCES

Versement des indemnités de fonction des élus

Suite à l'installation du conseil municipal, il est proposé de fixer les indemnités qui seront versées au Maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux conseillers. Conformément aux dispositions de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités maximales pouvant être allouées à ces élus sont les suivantes :

MAIRE		ADJOINTS	
Taux indice brut terminal fonction publique	Montant brut	Taux indice brut terminal fonction publique	Montant brut
51.60 %	2 006,93 €	19.8 %	770,10 €

Ainsi le total des indemnités versées aux élus ne peut dépasser l'indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints, soit pour la commune de VILDE-GUINGALAN : 2 006,93 + (770,10 X 4) = 5 087,33 € par mois.

Le conseil municipal fixe comme suit les indemnités versées au Maire, aux quatre adjoints, au conseiller délégué ainsi qu'aux neuf conseillers :

	Montant brut	Taux indice brut terminal fonction publique	Nombre de personnes	Total
Maire	1 590.76 €	40.90 %	1	1 590.76 €
Premier adjoint	659.25 €	16.95 %	1	659.25 €
Deuxième adjoint	578.35 €	14.87 %	1	578.35 €
Troisième adjoint	520.40 €	13.38 %	1	520.40 €
Quatrième adjoint	462.45 €	11.89 %	1	462.45 €
Conseiller délégué	196.80 €	5.06 %	1	196.80 €
Conseiller	57.95 €	1.49 %	9	521.57 €
TOTAL				4 529.59 €

Séance du 11 juin 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Maison des associations – travaux d'accès au système de ventilation

Le conseil municipal décide de poser un escalier escamotable à la maison des associations pour faciliter l'accès à la VMC et de retenir l'offre remise par la société AMCI de PLUMAUDAN pour un montant de 1 255,00 € H.T., soit 1 506,00 euros T.T.C.

Bâtiments communaux – remplacement de blocs autonomes d'éclairage de sécurité et ajout d'extincteurs

Il a été décidé de remplacer les blocs d'ambiance défectueux, d'ajouter deux extincteurs au parc et de retenir les offres remises par les sociétés SICLI de CESSON-SEVIGNE pour un montant de 549,63 € H.T., soit 659,56 € T.T.C. et ESI de PRAT pour un montant de 229,50 € H.T., soit 275,40 € T.T.C.

Rue du Porche – travaux sur le réseau des eaux pluviales

Les canalisations d'eaux pluviales rue du Porche ne sont pas assez profondes pour le bon écoulement des eaux à venir des nouvelles constructions de l'impasse Pré du Frêche. Aussi d'autres terrains sont constructibles dans cette rue et que le diamètre des canalisations proposé permettra de raccorder ces nouvelles constructions.

L'offre retenue est celle remise par la société MARCHAND de PLESLIN-TRIGAVOU pour un montant de 15 604,00 € H.T., soit 18 724,80 € T.T.C.

Ecole maternelle – réalisation d'un sol souple sous la structure de jeux

Les dalles sous les structures de jeux dans la cour de l'école maternelle sont très abîmées. Il a été décidé de les remplacer par un sol souple et de retenir l'offre remise par MECO de CORAY pour un montant de 12 438,00 € H.T., soit 14 925,60 € T.T.C.

FINANCES / PERSONNEL

Travaux d'accessibilité et de sécurité 2020 – demande de subvention DSIL 2020

Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de travaux d'accessibilité et de sécurité présenté ci-dessous. Les élus approuvent le projet et valide le plan de financement présenté.

La municipalité engage depuis 2012 des travaux d'aménagement de liaisons douces pour notamment dynamiser le bourg (accès aux commerces, aux jeux pour les enfants etc.) et sécuriser les piétons. Aussi, des travaux d'accessibilité sont entrepris chaque année dans les bâtiments communaux dans l'objectif de respecter les engagements pris dans l'agenda d'accessibilité programmée.

Afin de compléter les grands aménagements entrepris ces dernières années (aménagement du bourg, sécurisation de la rue de l'école, création puis prolongement des allées...), il est proposé d'ajouter des passages piétons, des panneaux de signalisation et de remplacer les portes des puits pour sécuriser les voies douces.

Les travaux d'accessibilité prévus cette année sont l'installation d'une main courante dans les escaliers de la bibliothèque scolaire et l'ajout de barres d'appui et barres de retour dans les sanitaires des différents bâtiments communaux.

Intitulé des travaux		Montant H.T.
Sécuriser les écoliers	Totem, panneaux lumineux	6 700,00 €
Chemins piétons	Passages piétons	1 200,00 €
Fontaines et pont	Portes et rambarde	4 000,00 €
Accessibilité	Rampe, poignées de retour et barres d'appui sanitaires PMR	3 100,00 €
TOTAL		15 000,00 €

Plan de financement

DÉPENSES	
Travaux	15 000,00 €
RECETTES	
DSIL	10 500,00 €
Autofinancement	4 500,00 €
TOTAL	15 000,00 €

Ecole publique – répartition des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques.

L'école publique de la commune accueille 20 enfants domiciliés à LA LANDEC et 2 enfants domiciliés à SAINT-MAUDEZ. L'assemblée décide de fixer à 545,00 € le coût moyen par élève scolarisé à l'école publique de la commune pour l'année scolaire 2019/2020 et de lui donner pouvoir pour établir les titres exécutoires destinés aux deux communes concernées.

Portes ouvertes des associations – secteur de DINAN

Depuis la fusion des communautés de communes, l'agglomération n'organise plus les portes ouvertes des associations. Les communes sont regroupées par secteur pour organiser des forums sur différentes communes. Elle rappelle que la commune de VILDE-GUINGALAN est rattachée au secteur de DINAN.

Le budget global de l'évènement a été de 18 403,00 € en 2019. Dinan Agglomération alloue une enveloppe d'un montant de 5 000 € par secteur à partager entre les communes du territoire pour les grandes manifestations organisées par les associations. Pour le secteur de DINAN il a été décidé d'utiliser une partie de cette enveloppe pour financer les portes ouvertes aux associations, soit 4 000 €. En complément, il est demandé aux communes de participer à hauteur de 0,15 € par habitant, contre 0,18 euros l'année dernière. La participation financière demandée aux associations serait de 15 € au lieu de 30 € par stand réservé si la commune participe financièrement à l'évènement.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la participation financière de la commune aux portes ouvertes 2020 pour un montant de 0,15 € par habitant.

Vote des subventions communales 2020 – demandes supplémentaires suite à la situation sanitaire

Les élus décident de verser une aide de 200,00 € au Secours Populaire et de 50,00 € à l'association de Pompier International des Côtes-d'Armor (PICA).

Impôts locaux – vote des taux d'imposition 2020

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 :

- ◆ taxe d'habitation : 14,17 %
- ◆ taxe foncière sur le bâti : 16,67 %
- ◆ taxe foncière sur le non bâti : 58,96 %

Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 937 800 € (section de fonctionnement) et à 828 730 € (section d'investissement).

Personnel communal – besoin saisonnier

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sur la période d'été au grade d'adjoint technique territorial rémunéré à l'indice brut 350 (20 heures par semaine).

Mise en vente de la propriété cadastrée section A numéros 1916, 1919p et 1920p, 41 rue des Templiers

L'assemblée donne son accord pour la mise en vente d'une partie de la maison représentée par les parcelles cadastrées section A numéro 1916, 1919p et 1920p, située 41 rue des Templiers 60 000,00 € minimum.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS / CORRESPONDANTS / REPRÉSENTANTS

Constitution des commissions communales

Les élus valident la composition des commissions communales comme indiqué ci-dessous.

Voirie, environnement, urbanisme, espaces verts, fleurissement et cimetière

Marcel PIGEON, Ronan BIARD, Christian MORIN,
Jean-Sébastien CARAGE, Maryline AVALLI, Virginie CABUY

Vie associative, culture, communication, affaires sociales, aînés, fêtes et cérémonies, citoyenneté

Monique LEMOINE, Myriam LE BAIL, Christian MORIN,
Annie REHEL, Karine LESNE, Anne-Marie FOSSARD

Gros travaux, bâtiments communaux, sécurité, entretien, gestion des salles

Jean-Sébastien CARAGE, Marcel PIGEON, Philippe URO, Ronan BIARD, Jérôme JUVAUX, Vincent LEGOUTE

Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires, petite enfance

Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Myriam LE BAIL, Karine LESNE, Virginie CABUY

Personnel communal et finances

Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Anne-Marie FOSSARD

Commission d'appel d'offres (CAO)

Suite au vote, sont donc désignés en tant que membre titulaire à la CAO : Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Maryline AVALLI et membre suppléant : Myriam LE BAIL, Christian MORIN et Vincent LEGOUTE.

Commission communale des impôts directs

La commission communale des impôts directs est composée de 6 commissaires titulaires et autant de commissaires suppléants. La nomination des commissaires sera effective pour la période comprise entre la date de la décision notifiée par la Direction des Services Fiscaux des Côtes d'Armor et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal. **Pour cela, le conseil municipal doit proposer 24 contribuables.**

La commission communale des impôts directs a pour rôle :

- de signaler au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance,
- de participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- de dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et bien divers) qui a été retenue pour déterminer la valeur locative des biens, imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- de formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance, à l'aide des listes 41 bâti et non bâti décrite en annexe 1 et 2,
- d'informer l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service,
- de donner des avis sur les réclamations portant sur une question et fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le conseil municipal propose de désigner les contribuables nommés ci-après :

- Michel MORICET,	10 Boculé
- Catherine ESCOP,	35 rue des Templiers
- Régine BOIXIERE,	13 route de Guyac
- Muriel CRENO,	10 résidence des Camélias
- Jean-Charles NICOLAS,	23 Coavou
- Thérèse LEFORT,	22 rue du Pont des Vignes
- Annie REHEL,	5 rue des Clossets
- Annick BERTET,	32 Boculé
- Jean BRIAND,	45 rue des Templiers
- Monique LEMOINE,	5 Coavou
- Denis FOSSARD,	16 Les Molières
- Guylène DROGUET,	5 La Grande Fontaine
- Annick PIGEON,	3 Les Molières
- Nicole PIERRE,	4 rue du Jard
- Patrick LEBRETON,	13 les Noëls
- Michel DELAHAYE,	13 rue de la Croix Nergan
- Gwenaëlle LEROY,	19 La Ville Rault
- David BRANGER,	16 Le Préron
- Jeannine BRIAND,	24 Le Préron
- Christelle NEVOT,	20 Les Molières
- Denis HINGANT,	27 La Ville Rault
- Gilbert JAN,	31 Coavou
- Claude RUELLAN,	4 rue des Clossets
- Mélanie RONDEAU,	2 le Bois Brunet

Représentants aux organismes extérieurs

Monsieur MORIN a été désigné correspondant à la sécurité routière, Madame REHEL correspondante à la Défense et représentante à la Mission Locale.

Monsieur PIGEON, a été nommé délégué titulaire et Monsieur CARAGE, délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energie.

Il a été décidé de nommer Madame LEMOINE déléguée élue au CNAS et Madame RABASTE, déléguée agent et correspondante du CNAS.

L'assemblée décide de proposer au Président de Dinan Agglomération de nommer Monsieur JUHEL, délégué au Syndicat des Eaux Caulnes La Hutte Quéларon.

Séance du 10 juillet 2020

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Maryline AVALLI, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD

TRAVAUX / ACHAT MATERIEL

Ecole maternelle – travaux complémentaires dans les sanitaires

Ce dossier comprend trois types de travaux dans les sanitaires de l'école maternelle : la pose d'un plafond suspendu, l'arrivée de l'eau chaude et l'installation d'un système de chauffage.

Le conseil municipal décide d'effectuer ces travaux et retient les offres remises par les sociétés MANIVEL de SAINT-SAMSON-SUR-RANCE pour un montant de 785,00 € H.T. et de EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 1 358,00 euros H.T., soit 1 629,60 € T.T.C.

Achat illuminations de Noël

Les élus décident d'acheter de nouvelles illuminations de Noël qui seront installées près de la Mairie : deux geysers 3D de couleur blanc, deux sphères 3D de couleur bleu et une guirlande supplémentaire led blanche. C'est l'offre de la société DECOLUM de TRONVILLE EN BARROIS qui a été retenue pour un montant de 2 793,60 € H.T., soit 3 352,32 € T.T.C.

URBANISME

Travaux de voirie – route des Noël

Le conseil municipal décide de refaire le bitume de la route des Noël et de retenir l'offre remise par la société SPTP de PLOUFRAGAN pour un montant de 17 154,80 € H.T., soit 20 585,76 € T.T.C.

Taille des haies – proposition de contrat

Il a été décidé de faire appel à une entreprise extérieure pour la taille annuelle des haies, de retenir la proposition remise par Monsieur Pascal DURAND de VILDE-GUINGALAN pour un montant de 2 000,00 € H.T. pour l'année 2021, de 2 030,00 € H.T. pour 2022 et de 2 060,00 € pour 2023.

Projet de cession d'un chemin rural au lieudit Boculé

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section B numéro 764 située au lieudit Boculé seraient intéressés par l'acquisition du chemin la bordant. Il permet de desservir les parcelles B764 et, selon la copie de l'acte de propriété des intéressés, B1077 et B1078 suite à l'existence d'une servitude de passage sur la parcelle B764.

Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée, après enquête publique, par le conseil municipal.

L'assemblée émet un avis favorable à la demande et donc à l'ouverture d'une enquête publique, précise que les frais liés à la procédure (publication, rémunération commissaire enquêteur) et, le cas échéant, à la cession de ce chemin, seront pris en charge par les demandeurs, que la vente aboutisse ou non, envisage de fixer le prix de vente du chemin à 5 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer un document formalisant ces décisions avec les intéressés et à engager la procédure avec notamment l'ouverture d'une enquête publique.

FINANCES / PERSONNEL

Caisse des écoles - dissolution

La caisse des écoles existe toujours auprès de l'INSEE alors qu'elle n'existe plus depuis plusieurs années. Le conseil municipal confirme que la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis trois ans et décide la dissolution de la caisse des écoles au 1^{er} août 2020.

Adhésion au groupement de commande portant sur l'acquisition des masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus avec Dinan Agglomération

Afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il était souhaitable de créer un groupement de commandes des masques entre Dinan Agglomération et les communes concernées.

Il a été décidé de commander 1140 masques pour les adultes et 126 pour les enfants. La participation communale s'élève à 1,46 € T.T.C. par masque adulte et 2,19 € T.T.C. par masque enfant, soit un coût de 1 940,34 €, comme la participation de Dinan Agglomération. L'état participe à hauteur de 1,00 € par masque.

Personnel communal – renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi et mise à jour du tableau des effectifs

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi avait été passé pour une période d'un an à compter du 29 août 2019 (28 h / semaine) à la suite du départ en retraite de Madame HESRY. Compte tenu d'un prochain départ en retraite au service périscolaire, il est proposé d'attendre la fin de l'année scolaire 2020 / 2021 pour revoir l'ensemble des postes. En attendant, il a été décidé de renouveler ce contrat d'accompagnement dans l'emploi pour la période du 29 août 2020 au 20 juillet 2021 (35 h / semaine).

Un autre poste non permanent (contrat d'accompagnement dans l'emploi ou contrat à durée déterminée, 30 h / semaine) a été créé

pour les besoins du service technique et d'éventuels remplacements au service périscolaire. Les candidats seront présentés par Pôle Emploi et la Mission Locale.

Délégation du conseil municipal au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide de confier les délégations présentées ci-dessous à Monsieur le Maire :

- De prendre toute décision concernant les achats ou les travaux d'un montant maximum de 5 000,00 € par équipement ou travaux et la passation, l'exécution et le règlement des avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget lorsque le montant est inférieur à 8 000,00 € H.T. par opération ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (par exemple : devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal 10 000 € par sinistre ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 100 000 € par année civile ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et de définir les plans de financement ;
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Élection des délégués et des Suppléants à élire pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2020

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

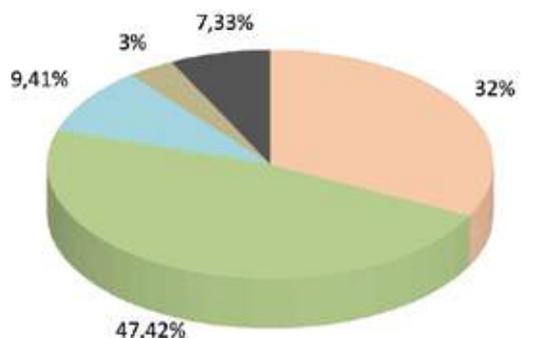
Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats Jean-Yves JUHEL, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE et suppléants Virginie CABUY, Marcel PIGEON et Myriam LE BAIL



Compte administratif 2019

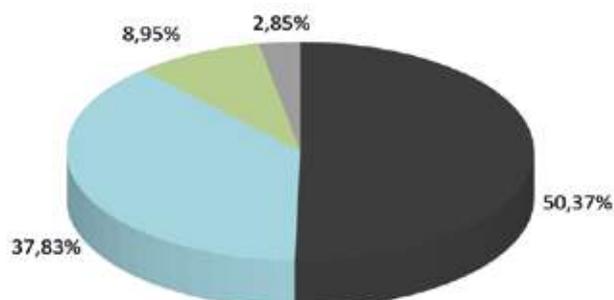
Section de fonctionnement

DÉPENSES : 641 477,86 euros



- Charges à caractère général (entretien de bâtiments, terrains, fournitures diverses,...)
- Charges de personnel (salaires, charges,...)
- Autres charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations...)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Amortissements, dépenses imprévues, divers

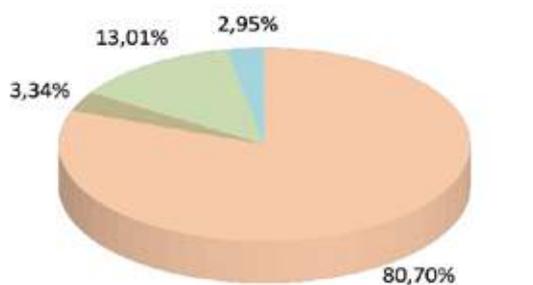
RECETTES : 955 848,71 euros



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits communaux (cantine, garderie, location de salle, loyers, subventions CAF garderie, concessions de cimetières...)
- Produits exceptionnels, remboursement frais de personnel, divers

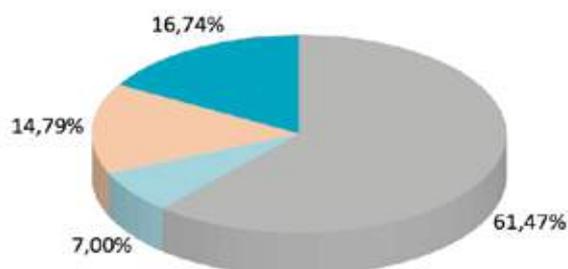
Section d'investissement

DÉPENSES : 350 765,73 euros



- Investissements (aménagement du parc, tracteur tondeuse, voirie, allées du cimetière, Cheminements piétons, travaux ventilation école maternelle...)
- Travaux sur réseaux éclairage public et télécom
- Remboursement du capital des emprunts
- Divers (opérations d'ordre, travaux en régie, amortissements, intégrations, déficit d'investissement reporté,...)

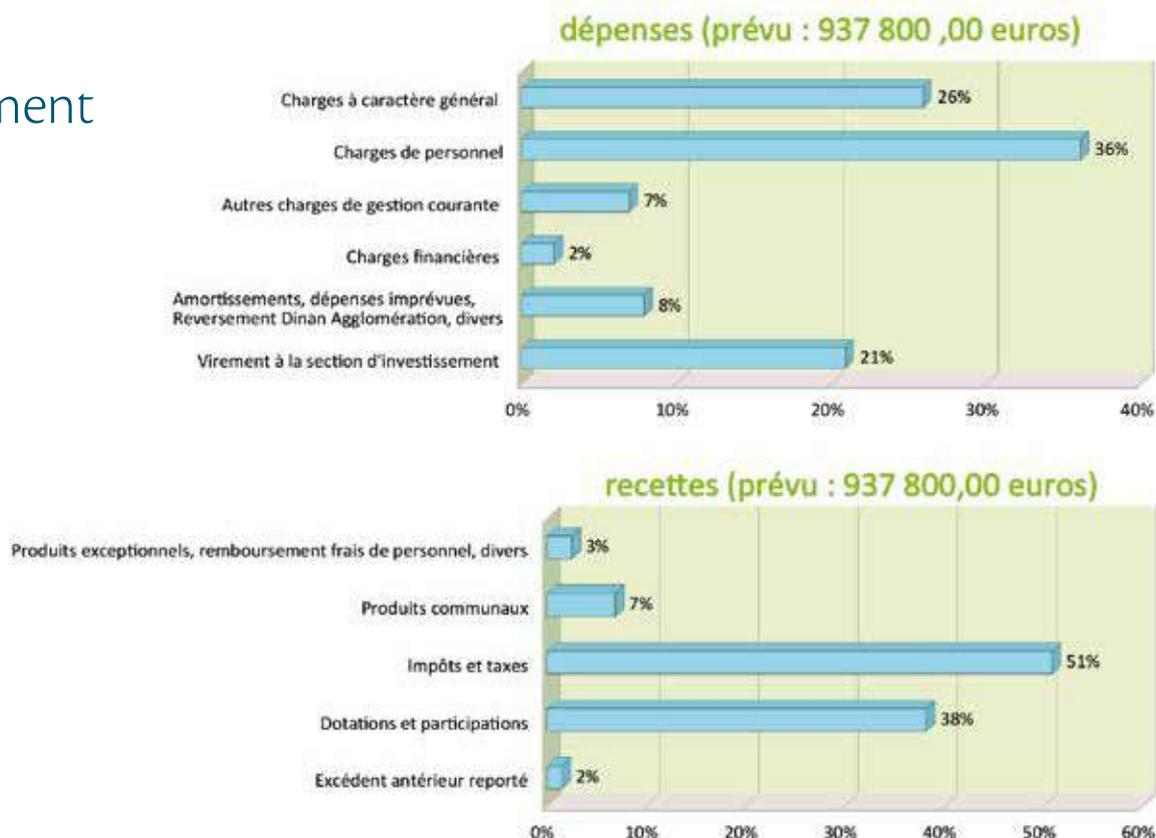
RECETTES : 608 882,89 euros



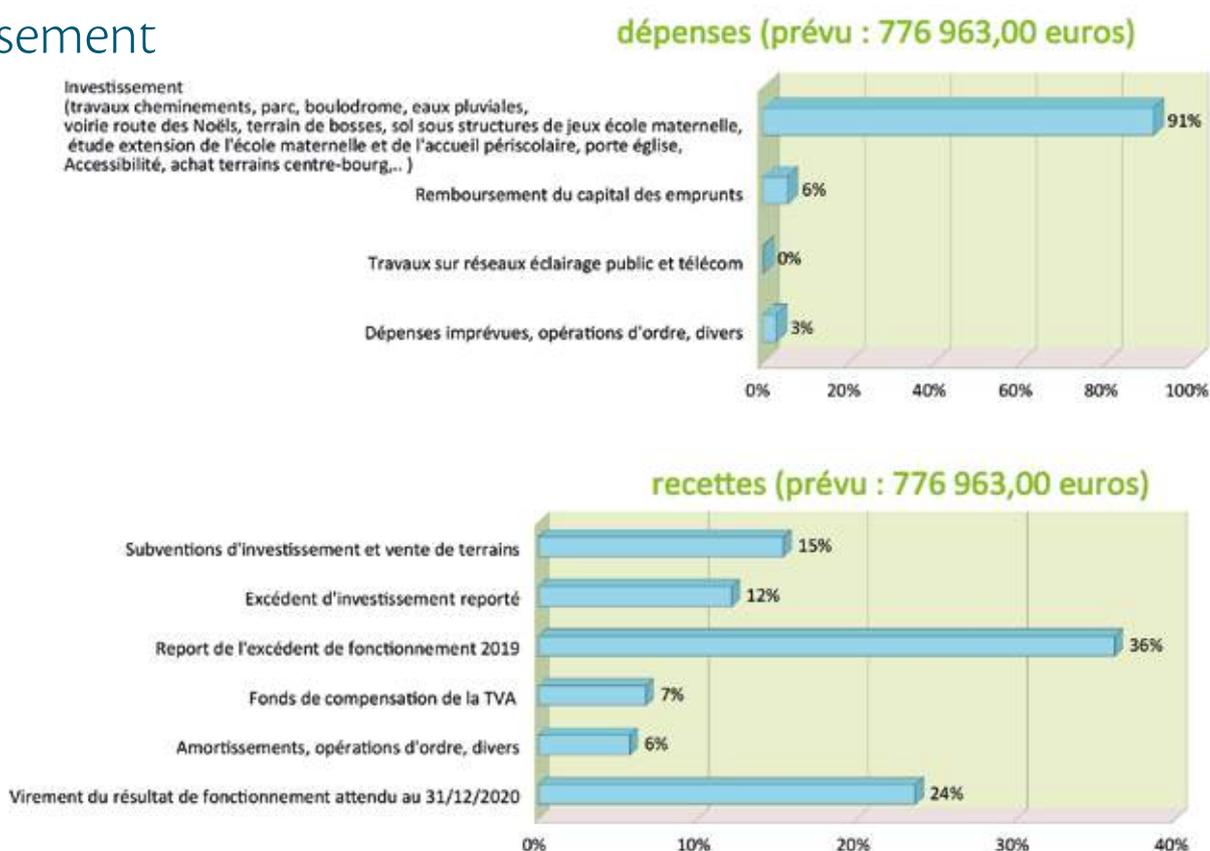
- Report de l'excédent de fonctionnement 2018
- Subventions sur les investissements
- Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2017 et taxe d'aménagement
- Emprunt
- Divers (amortissements, ...)

Budget primitif 2020

Section de fonctionnement



Section d'investissement



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?

Vous vous posez des questions sur :

👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?

👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

À LA MISSION LOCALE :

RDV en INDIVIDUEL
par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN
(sans RDV) : apprentissage,
Intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES
un accompagnement renforcé
vers l'emploi et une allocation
mensuelle (jusqu'à 480€)

Des rencontres employeurs :
entretiens, visites d'entreprise,
parrainages,...

Des stages en entreprise,
des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers
pour le projet : permis,
réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre
de motivation, inscription Pôle
emploi, téléphone, WIFI,...



NOUVEAU !

Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !



VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



**NOUS RENCONTRER,
SUIVRE NOTRE
ACTUALITÉ :**

👉 A Dinan au
5, Rue Gambetta,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 18h00
(sauf mardi matin),

👉 sur un point de
permanence proche
de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 www.ml-paysdedinan.fr

👉 [www.facebook.com/
MissionLocaleduPaysdeDinan](https://www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan)

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM**
un studio d'enregistrement
ouvert tous les jeudis pour
donner vos avis sur des
sujets qui vous intéressent,
partager des infos
[www.soundcloud.com/
air-atom](http://www.soundcloud.com/air-atom)

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.



<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51 / point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00, Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Passeports et Cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence National des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site : www.service-public.fr



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous



CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au **36 46** (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur **votre compte personnel sur ameli.fr**

Relais Parents Assistants Maternels



Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. L'accès peut être soumis à une inscription au préalable. Le but est de partager un moment privilégié avec l'enfant et de prendre plaisir dans le jeu libre selon ses envies.

Anne-Laure DRAIN, animatrice du Relais parents assistants maternels vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au Multi-accueil de Corseul, Chemin du Ray.

Pour connaître le planning de la prochaine période, rendez-vous sur

www.dinan-agglomeration.fr

(rubrique "petite enfance-jeunesse-personnes âgées", "RPAM", "à télécharger", "secteur CORSEUL")

Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 24H/24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.

Des atouts qui font la différence :

- **Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée**
- **Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires**
- **Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes**
- **Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit**
- **Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire**
- **Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de qualité**



Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante :

4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Permanences du Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

MAIRIE DE PLÉLAN-LE-PETIT

4 rue des Rouairies - 22980 Plélan-Le-Petit

☎ 02 96 27 60 38

Uniquement sur rendez-vous.

Jour de permanence : 1^{er} vendredi de 14h00 à 17h00

Contact par courriel à :

pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

DINAN

20, place Duguesclin - Tribunal d'Instance

22101 Dinan Cedex

☎ 02 96 87 16 96

Uniquement sur rendez-vous.

Jour de permanence : 4^{ème} mardi de 14h00 à 17h00

Contact par courriel à :

pierre.vincent@conciliateurdejustice.fr

Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, soit au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraité...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de ces logements sont interrogées six trimestres consécutifs : les premières et dernières interrogations se font par visite au domicile des enquêtés, les interrogations intermédiaires par téléphone. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 16 novembre 2020 au 01 décembre 2020 et du 28 décembre 2020 au 16 janvier 2021.

Recensement de la population 2021

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation de quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est Simple

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il reviendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est Sûr

Le recensement se déroule selon les procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.



La commune recherche des personnes intéressées pour assurer la mission d'agent recenseur.

Ce dernier assistera à une formation obligatoire puis effectuera une tournée de reconnaissance avant le recensement. Il assurera, dans chacun des logements à recenser, le dépôt et le retrait des questionnaires ou des codes d'accès pour un recensement en ligne et devra suivre l'avancement de la collecte et rendre compte de son travail au coordonnateur communal.

Cela implique d'être disponible, y compris en soirée et le samedi avec une large amplitude des horaires. Qualités requises : amabilité, organisation et méthode, connaissance du territoire, sensibilisation à internet, aisance relationnelle.

Plus de renseignements au secrétariat de mairie :

☎ 02 96 27 61 57 – mairievilde.guingalan@wanadoo.fr



Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables**
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- **Les samedis**
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés**
de 10h00 à 12h00



Distribution du Courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer leur plaque de numérotation visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

Si vous ne disposez pas de numéro de voirie, merci de le signaler au secrétariat de mairie.



Les 11 commandements de la Civilité

- Les crottes de ton chien en ville tu ramasseras
- Le bien public et d'autrui tu respecteras
- Ta poubelle pas n'importe où tu déposeras
- Le passant avec ta voiture par temps de pluie tu n'éclabousseras
- Ton mégot de cigarette ou tes canettes au sol tu ne jetteras
- La musique à fond dans ta voiture les fenêtres ouvertes tu ne mettras
- A l'arrêt plus d'une minute, ton moteur allumé tu ne laisseras
- Jamais que tout t'est dû tu ne penseras
- La tranquillité des autres tu ne perturberas
- De ton smartphone ton nez parfois tu lèveras
- Sur les réseaux sociaux poli et respectueux tu resteras

Source : Journal Petit Bleu



Animaux errants et déjections **sur le domaine public**

Nous vous rappelons que les animaux errants peuvent représenter un danger pour les automobilistes et les piétons. Leur recrudescence sur la voie publique, en particulier les chiens, a amené la municipalité à adopter une politique plus stricte ; désormais les agents communaux capturent l'animal et la fourrière est systématiquement prévenue par la mairie. Pour récupérer votre animal, il vous faudra vous rendre à Plérin et payer une facture non négligeable.

TARIFS TTC AU 1^{er} JANVIER 2019

Forfait fourrière.....	93.00 €
Identification puce électronique.....	70.50 €
Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :	
Pour un animal mordeur ou griffeur.....	84.00 €
Vaccin rage + passeport.....	44.00 €

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux. Le non-respect de cette interdiction fait encourir au propriétaire de l'animal une contravention de la 3^{ème} classe, soit 68 euros si le règlement est effectué aussitôt ou dans les 45 jours.

Face à ces problèmes et comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Informations pour les Apiculteurs

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

 mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

Collecte des déchets

TOUTE LA COMMUNE

ORDURES MÉNAGÈRES

Mercredi matin (5h00 - 12h00)

SACS JAUNES

Jeudi semaine paire (5h00 - 12h00)

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Depuis le 15 avril 2019, Dinan Agglomération a étendu les consignes de tri à tous les emballages plastiques sur toute l'agglomération* !

Plus de doute possible : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique sans exception (pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...) pourront être recyclés et valorisés !

Merci pour votre geste de tri !

* sauf pour les communes gérées par le SMICTOM Centre Ouest : Caulnes, Plumaugat, Saint-Jouan de-l'Isle, La Chapelle Blanche, Guitté, Guenroc, Saint-Maden, Plumaudan

**Si vous le souhaitez
Dinan Agglomération propose
des composteurs.**

Se renseigner auprès du service de collecte des déchets :

 **02 96 87 72 72.**

Le Secours Populaire, vous connaissez ?

Nous sommes une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée grande cause nationale. Notre mission est d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France ou dans le monde, de promouvoir la solidarité et ses valeurs.



Nous rassemblons des personnes de toutes opinions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

Sur le Pays de Dinan le Secours Populaire couvre 64 communes et est particulièrement actif sur l'aide alimentaire, le jardin solidaire, le vestimentaire, l'accompagnement des personnes et des familles dans leurs démarches et leurs droits (accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle) ou la lutte contre l'illettrisme.

En 2019 nous avons distribué plus de 9000 paniers alimentaires et accompagné de nombreuses familles sur le Pays de Dinan, grâce à l'investissement de 57 bénévoles mais aussi avec l'appui financier ou matériel de particuliers, d'entreprises et de collectivités territoriales.

Nous le savons tous, la crise sanitaire et économique qui a touché la planète et notre pays a des répercussions considérables pour les plus démunis et les plus précaires. Si vous vous retrouvez en grande difficulté, n'attendez pas, la porte du Secours Populaire est ouverte et vous y serez toujours reçu avec un sourire et toute notre bienveillance.

Par ailleurs tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice pour répondre à des besoins particulièrement vitaux dans la période. Par exemple en participant aux activités bénévoles de notre association. Ou encore par des dons financiers ou matériels qui garantissent la continuité de nos actions. La solidarité n'est pas juste une valeur philosophique, construisons-la et faisons-la vivre ensemble !

Tout ce qui est humain est nôtre. Vous aussi ? Alors venez nous rencontrer...

Secours Populaire du Pays de Dinan
19, Bd de Préval - 22100 Quévert / ☎ 02 96 85 21 50 /
spfdinan@orange.fr



Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.



Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir** : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors** : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

Avis de recherche toujours en cours :

4 Plantes invasives dangereuses pour la santé !

L'Ambroisie à feuilles d'armoïse, la Berce du Caucase, le Raisin d'Amérique et le Datura stramoïne sont 4 plantes exotiques envahissantes qui émergent sur le secteur Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, surtout depuis 3 ans. Toutes présentent un danger pour la santé.

Si vous observez l'une d'elles, n'intervenez pas !

Contactez rapidement votre référent local : Béatrice ONEN / COEUR Émeraude

beatrice.onen@coeuremeraude.org - 02 96 82 31 78 - 06 09 15 38 10



AMBROISIE à feuille d'armoïse

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOÏSE est originaire d'Amérique du Nord. Elle colonise les parcelles agricoles, les friches, les bords de champs et de route. Son pollen, « très allergisante », est responsable de nombreuses allergies, entre la mi-août et septembre, avec des symptômes importants : pathologies respiratoires (rhinites, trachéites, voire asthme), conjonctivites, et parfois même urticaires.

LA BERCE DU CAUCASE est une plante herbacée annuelle de très grande taille (jusqu'à 5 mètres de haut !), introduite en France en tant que plante ornementale. Elle se développe en bords de route, dans des terrains vagues, les friches, et les milieux humides, à partir d'avril. Elle fleurit entre Juin et septembre.

Sa sève contient des substances photosensibles qui provoquent des brûlures à l'exposition au soleil, pouvant aller jusqu'au troisième degré !



BERCE DU CAUCASE



RAISIN D'AMÉRIQUE

LE RAISIN D'AMÉRIQUE, encore appelé Phytolaque ou teinturier, est une plante vivace originaire d'Amérique du Nord. Il se développe dans les secteurs boisés et affectionne les sols riches ou acides. On le distingue grâce à ses tiges de couleur pourpre et ses grappes de fruits vert clair, puis noir luisant, en forme de raisin. La plante atteint 2 à 3 m de hauteur.

L'ensemble de la plante est toxique en cas d'ingestion, pour l'humain, mais aussi pour le bétail et certaines volailles notamment.

LE DATURA STRAMOÏNE est une plante annuelle qui pousse en zones de cultures, dans les potagers, les massifs, mais aussi dans les habitats perturbés comme les remblais. Ses fleurs blanches en forme d'entonnoir plissé, sont très reconnaissables, à partir de Juin, jusqu'à octobre, laissant place à des bogues épineux remplis de graines.

Chaque partie de la plante (tige, feuille, fruit, graines, racine) est toxique. La dose létale chez l'enfant est de 2 à 5 g de graines.



DATURA STRAMOÏNE

État Civil

Naissances

BOUTEILLE Déborah
née le 26 octobre 2019

GUYON NEVEU Arthur
né le 14 décembre 2019

HERCOUËT Calixte
né le 27 décembre 2019

CHIDDID Linda
née le 25 février 2020

JOUAULT Arwen
née le 2 avril 2020

ALPHONSE Arthur
né le 12 mai 2020

HOURY Lilou
née le 2 juin 2020

MEAL RENOU Gabin
né le 07 juin 2020

Mariages

COLLET Annabelle
& **MORCHAIN Pascal**
le 25 janvier 2020

BRANGER Emylia
& **LEROY Sandy**
le 15 août 2020

Pacs

MOURAD Pascaline
& **HAMONIAUX Mickaël**
le 20 juin 2020

GRIMA Marina
& **ROUBEIX Quentin**
le 16 juillet 2020

VERDIER Céline
& **CARRÈRE Stéphane**
le 23 juillet 2020

Décès

ROUILLÉ Marie
le 30 octobre 2019

LEMOINE Michel
le 30 octobre 2019

RÉHEL Marthe
le 11 janvier 2020

JUHEL Pierre
le 11 février 2020

RICHTER Reinhold
le 4 avril 2020

AMOURET Maxime
le 9 avril 2020

INGREZ René
le 10 avril 2020

ABRAHAM Claude-François
le 21 avril 2020

Urbanisme



Demandes de déclarations préalables

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
24/10/2019	M. BROUSSAUDIER Jonathan	2 rue de la Borgnette	remplacement d'un velux existant et création d'une ouverture pour un nouveau velux
15/11/2019	SEFC CORMIER	Boculé	Coupe et abattage d'épicéas
09/12/2019	M. DIVARD Marc	29 la Ville Rault	Pose portail aluminium coulissant
18/12/2019	M ^{me} GUERIN Geneviève	4 la Perrière	Division en vue de construire
23/12/2019	M. et M ^{me} LOYENS Laurent	9 résidence des Hortensias	Abri de jardin régularisation après travaux
08/01/2020	M. COCHET Maxime	1 rue des Templiers	Changement d'huissierie
10/01/2020	M. et M ^{me} LOYENS Laurent	9 résidence des Hortensias	Buanderie régularisation après travaux
22/01/2020	M. LEPAGE Rémy	12 la Ville Rault	Muret en pierre avec barre de lisse en pvc blanc
23/01/2020	M. PELTIER Régis	33 ter Coavou	Carport
04/03/2020	M. HERBAYS Gérald	30 rue des Templiers	Modification sur façade pose de huisseries
10/03/2020	M. GUEZENOC Gilles	25 rue des Moulins	Réalisation d'une piscine
22/04/2020	M. MERDRIGNAC Stéphane	6 rue de la Commanderie	Carport
06/05/2020	NEOTOA représenté par M. CACCIA Bruno	2 résidence des Lilas	Peinture des portes palières et de garage
20/05/2020	M. GIMENEZ Jérôme	53 Coavou	Construction d'une véranda
27/05/2020	M. ROUILLE Anthony	6 rue de la Landelle	Création d'un mur de clôture
10/06/2020	M ^{me} LOYENS Catherine	17 Boculé	Création d'une aire de stationnement
08/07/2020	M ^{me} LOYENS Catherine	17 Boculé	Modification des ouvertures de garage
20/07/2020	M ^{me} DORY Carline	7 route de Guyac	Réaménagement d'une maison
29/07/2020	M. ROGER Cédric	22 rue de la Landelle	Extension d'une maison existante
31/07/2020	M ^{me} PARCHET Laëtitia	1 Les Hauts Champs	Pose d'un abri de jardin
09/09/2020	M. et M ^{me} LOYENS Laurent	9 résidence des Hortensias	Création d'une ouverture

Déclaration de Cession

DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
07/02/2020	M. LLOYD James	10 ruelle du Rougeret	Fonds de commerce et fonds artisanal

Urbanisme

Permis de construire



DATE	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
15/11/2019	M. GUEZENOC Gilles	Z.A. de Vaucouleur	Extension d'un local
04/12/2019	M ^{me} MASSART Gwenaëlle	9 impasse de la Mairie	Construction d'une maison individuelle
18/12/2019	M ^{me} ANDRIEU Catherine	1 chemin de la Vallée	Construction d'une maison individuelle
18/12/2019	M. SOLON Gérard	6 rue du Park	Construction d'une maison individuelle
18/12/2019	HERGNO Immobilier/Denis Anne Lise	4 rue du Park	Construction d'une maison individuelle
13/02/2020	M ^{me} FONTAINE Nelly	12 Coavou	Construction d'un garage
13/02/2020	M. MENAGE Alexandre	3 la Perrière	Construction d'une maison individuelle
17/07/2020	M. LECLERC Samuel	35 Boculé	Construction d'une maison individuelle
31/07/2020	M. BERTHEU Yann et M ^{me} BLANCHARD	13 rue du Porche	Construction d'une maison individuelle
04/09/2020	M. HIDALGO Jean-François	3 Coavou	Construction d'un garage
09/09/2020	M. et M ^{me} PLARD Emmanuel	9 résidence des Magnolias	Surélévation d'une maison individuelle
23/09/2020	M ^{me} LESNE Karine	5 Les Haïches	Abri de jardin
23/09/2020	M. FRANCOIS Stéphane	1 impasse du Pré du Frêche	Construction d'une maison individuelle
23/09/2020	M. JOMEL Yohann	3 impasse Pré du Frêche	Construction d'une maison individuelle
24/09/2020	SCI BCD CARAGE représentée par M. CARAGE Thierry	7 bis rue des Templiers	Démolition d'un hangar, rénovation extension d'une maison, clôture.

Travaux



Travaux rue du stade

Des potelets de bois usagés et cassés ont été remplacés par des potelets métalliques et des bornes en ciment.



Boîte à livres

Réalisée par Monsieur ROBERT Gérard et installée entre l'école maternelle et les espaces de jeux, la boîte à livres est destinée aux Vildéens, petits et grands, qui peuvent y emprunter un livre et partager leur goût de la lecture.



Route des Noëls

Courant du mois de septembre, l'entreprise SPTP s'est chargée de la réfection de la bande de roulement par un enrobé à chaud sur une longueur de 665 mètres.



Cimetière

Le cimetière de Vildé-Guingalan a été embelli avec de nouvelles allées permettant de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.



Boulodrome

La reconstruction en cours du boulodrome apportera notamment un nouveau confort aux boulistes, à l'intérieur (luminosité, point d'eau...) comme à l'extérieur avec la création d'un baladoire convivial sous préau du côté des espaces de jeux.



Arrivée du gaz naturel dans la commune

L'arrivée du gaz naturel dans la commune va d'abord permettre de desservir l'usine Kermené à Vildé-Guingalan puis les usagers et les entreprises qui seront sur le tracé du réseau (zone de Vaucouleur).

Vœux 2019

Les bébés nés en 2019 présents à la cérémonie des vœux : Lola, Lucas, Tyméo, Lina, Manon, Gabriel, Jade



Argent de poche

Dix jeunes ont participé au dispositif « Argent de poche ». Les missions confiées étaient les suivantes : désherbage du bourg, du cimetière et du rond-point, nettoyage du mobilier dans les bâtiments communaux et l'église.



Formation aux premiers secours pour les agents communaux

Tous les agents communaux se sont retrouvés à la salle des fêtes mercredi 26 février pour suivre la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). M^{me} REHEL, conseillère municipale et bénévole au service d'aide aux devoirs de l'accueil périscolaire et M^{me} FOSSARD, adjointe aux affaires scolaires, ont également pu participer à cette formation.

M. Reynald MAGNANT, Sapeur-Pompier à DINAN, est formateur et intervenant pour la Fédération des secouristes français Croix-Blanche. Il était accompagné ce jour-là de M. Patrice DELABROSSE, Sapeur-Pompier professionnel retraité et actuellement pompier bénévole souhaitant redevenir formateur.

Le programme PSC1 comprend 8 parties avec une évaluation continue des connaissances.

Partie 1 : La protection

Partie 2 : L'alerte

Partie 3 : L'étouffement

Partie 4 : Saignements

Partie 5 : L'inconscience

Partie 6 : Arrêt cardiaque et la défibrillation

Partie 7 : Les malaises

Partie 8 : Les autres traumatismes (plaie, brûlure...)

Ce n'était pas une première pour les agents communaux car la plupart ont suivi cette formation en 2015. Son renouvellement fut très apprécié par l'ensemble du personnel qui en profite pour remercier les deux formateurs !



BOSCHEL Sabrina, NEVOT Marie, CHARLOT Karine, SALMON Sophie, REHEL Annie, RABASTE Hortense, FOSSARD Anne-Marie, ROBERT Pascal, REHEL Monique, VAUDELET Olivier, MAGNANT Reynald, DELABROSSE Patrice.

Une médaille d'honneur pour un agent

Monique RÉHEL a reçu une médaille d'honneur communale de vermeil pour les 30 ans de services accomplis au sein de la collectivité.





Scolaire

Le 31 août 2020, les enseignants, le personnel communal et les élus ont partagé, sous le soleil, **le pot de l'amitié** dans la cour de l'école primaire.



Le 1^{er} septembre, ce fut au tour des 138 élèves (55 à l'école maternelle et 83 à l'école primaire) de faire leur rentrée au groupe scolaire « 1.2.3 Soleil » de notre commune. Ils sont répartis en 5 classes de la petite section au CM2. M^{me} Catherine CHESNAIS a remplacé M^{me} Pascaline BREMONT dans la classe des TPS/PS/MS, le reste de l'équipe enseignante est inchangé. M^{me} Sophie MÉNARD (directrice) en CE1/CE2, M^{me} Marie-Odile LÉCLUSE en CP, M^{me} Cécile DUFOUR en CM1/CM2 et M^{me} Véronique TOUTAIN en MS/GS.



Péri-scolaire

Accueil péri-scolaire du matin et du soir



Nous sommes de retour après un confinement, un déconfinement et un protocole sanitaire contraignant pour tous mais nécessaire pour faire face à cette pandémie. En cette nouvelle année scolaire, les enfants et l'équipe d'animation vous souhaitent la bienvenue, ces moments-là sont derrière nous mais restons vigilants en respectant les gestes barrières.

Notre projet cette année est de nous évader très loin, l'accueil se transformera au cours des mois en "péri-solaire". En effet nous nous envolerons dans notre système solaire, nous vous invitons à monter à bord de nos fusées, soucoupes volantes pour découvrir de nouvelles planètes et pourquoi pas des petits hommes verts ? En espérant qu'ils ne soient pas masqués !

Nous profiterons du matériel sportif que nous avons eu au Noël dernier (buts de foot et paniers de basket). Notre objectif est d'organiser des jeux collectifs afin de renforcer la cohésion entre les enfants. Les enfants respectent les gestes barrières, les rituels du lavage des mains n'ont plus de secret pour eux et même les plus petits s'affairent devant les lavabos (une occasion de plus pour "barboter"). Un grand merci aux parents, très patients dans l'attente de la sortie de leur enfant et toutes nos excuses lorsque nous essayons de deviner quel papa ou maman se cache derrière leur masque. Le contexte actuel restreint les échanges avec les parents et le fait de ne plus pouvoir rentrer au sein de l'accueil limite la participation aux différentes activités. Nous nous tenons à la disposition de chaque parent pour toutes informations sur le déroulement de l'accueil.



Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs qui se déroule à l'accueil péri-scolaire concerne une vingtaine d'élèves.

Elle est assurée par quatre bénévoles titulaires et deux remplaçants :

» Le lundi par M^{me} COLAS Delphine et M^{me} RONDEAU Mélanie

» Le jeudi par M^{me} ANDRIEU Catherine et M^{me} REHEL Annie

M^{me} BERTET Annick et M. MORICET Michel sont remplaçants.

Après les vacances de la Toussaint, nous aurons besoin d'un(e) bénévole titulaire. Nous faisons donc appel aux personnes qui seraient intéressées et nous les invitons à contacter la mairie au 02.96.27.61.57

Arts et Culture

Après une interruption indépendante de notre volonté pour raison sanitaire, nous avons repris une partie de nos activités. En effet, depuis le 9 juillet, nos adhérents du scrabble se retrouvent chaque jeudi à la maison des associations. Les membres de la gymnastique ont eu le plaisir de se réunir chaque mardi de juin en plein air. En septembre, ils ont réintégré la maison du Temps Libre. Quant à la danse, nous ne l'oublions pas. Nous avons bien espoir de reprendre dès que les conditions le permettront. Nous avons accueilli avec plaisir de nouveaux adhérents à la gymnastique.

*Si vous souhaitez rejoindre nos activités vous pouvez appeler
le 06 70 42 90 08 ou 06 68 25 75 15.*

Club de l'Amitié

Après six mois d'inactivité lié au contexte sanitaire, le Club de l'Amitié a repris ses activités le mardi 8 septembre à la maison du temps libre. Le club se réunit tous les deuxièmes et quatrièmes mardis du mois.

Le 26 septembre : repas organisé au Bistrot de campagne dans une ambiance chaleureuse

Le 17 novembre : sortie au bowling de Taden

Le 2 décembre : sortie à la Ferme de la Michaudière et aux villages illuminés de l'Orne

Le 12 décembre : Repas de Noël au Bistrot de Campagne



Le Comité des Fêtes

Membres du bureau

Président : Alain REHEL
Vice-président : Pierre DAULY
Secrétaire : Monique LEMOINE
Secrétaire adjointe : Thérèse LEFORT
Trésorière : Magali DELAMOTTE
Trésorière adjoint : Patrick LEBRETON

Une soirée théâtre est prévue le 6 février 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Art Floral

Les activités de l'Art Floral se dérouleront tous les premiers mardis du mois à la maison du temps libre.

Toutes ces activités se font dans le respect des normes en vigueur.

Les Trois Coups de Vildé

Après un arrêt de plus de deux mois de répétition à cause du Covid, la troupe de théâtre vildéenne a repris le chemin des planches début juillet.

Les Trois Coups de Vildé devaient jouer leur pièce fin novembre mais la crise sanitaire les obligeant à n'avoir qu'une quarantaine de spectateurs. La troupe a donc décidé de reporter leur représentation au 21 et 22 mars 2021.

Les membres de l'association ont hâte de retrouver leur public pour partager une bonne soirée de rire après cette année si particulière.

Si vous êtes intéressés pour les rejoindre n'hésitez à appeler Virginie CABUY au : 06 61 78 18 30.

Miss Courbes

Le bureau est constitué de

M^{me} VERBEQUE Christelle : Présidente
M^{me} GUEGUEN Lauren : Vice-Présidente, Trésorière
M^{me} DOR Céline : communication, partenaire

L'association Miss Curvy Bretagne devient Miss Courbes de France.

Avec des critères plus souples pour les candidates (à partir de 16 ans, confection supérieure à taille 42 et sans limite d'âge), nous gérons toutes les régions nationales.

L'élection régionale de Miss Courbes aura lieu le 28 novembre à Plémet.

Nous recherchons un lieu pour accueillir l'élection nationale en mars 2021.

Les Randonneurs

Membres du bureau

Président : Pierre MENARD
Vice-présidente : Nathalie DENIS
Secrétaire : Michel LECUYER
Secrétaire adjoint : Claude LEGOUX
Trésorière : Gisèle CAMPION
Trésorière adjointe : Yvette GODARD

L'assemblée sera reportée ultérieurement compte tenu des contraintes liées au coronavirus, les sorties mensuelles sont suspendues momentanément.

Amicale Laïque

Nous sommes une association de parents d'élèves bénévoles. Nous œuvrons pour permettre le financement des projets pédagogiques et culturels, organisés par les enseignantes pour les enfants de l'école.

Le vendredi 18 septembre a eu lieu l'Assemblée Générale de notre association. À cette occasion, un nouveau bureau a été constitué, renforcé par de nombreux membres actifs et motivés ! Nous les remercions chaleureusement !

Si vous avez des idées, un peu de temps à donner, envie de rencontrer d'autres parents, n'hésitez plus à nous rejoindre...

Bureau de l'Amicale

Présidente :	M ^{me} LECLERC Mélina
Vice-présidente :	M ^{me} BOUGET Sabrina
Trésorerie :	M ^{me} ROBERT Marina M ^{me} GUILLARD Charlotte
Secrétariat :	M ^{me} LEDEAN Béatrice, M ^{me} JUHEL Alexandra M ^{me} RIO Marie- Pierre
Responsables des achats :	M ^{me} DAULY Delphine M ^{me} AOUFI Morgane
Responsable communication :	M ^{me} LEBE Camille



L'Amicale Laïque de l'école ça sert à quoi ?

Nous utilisons aussi les bénéfices générés par nos manifestations pour améliorer le temps de récréation de nos enfants à l'école. Ainsi, en 2018-2019, nous avons réalisé, en partenariat avec la mairie, des tracés pour les cours de récréation de maternelle et primaire et investi dans du matériel de jeu.

Financement au sein de l'école

- Les sorties scolaires
- Les transports
- Petit matériel de bricolage pour les classes
- Achat de livres pour l'école

Manifestations organisées

- Vente de chocolats, gâteaux...
- Vente de repas à emporter
- Concours de palets
- Tombola
- Kermesse, fête de Noël...



Pour raisons sanitaires,
le Marché de Noël n'aura pas lieu en 2020.



Amicale des Cyclos Vildéens

Année spéciale pour les Cyclos Vildéens privés pendant deux mois de sorties.

Les cyclos sont toujours aussi nombreux aux sorties du mercredi et du dimanche. Certains ont recommencé à faire les courses début août et d'autres vont attaquer les cyclos cross. Les manifestations en dehors du vélo sont compromises pour la fin de l'année. L'assemblée générale et les demandes de licences auront lieu fin octobre ou début novembre.

*Si vous souhaitez nous rejoindre,
appelez le 02 96 27 08 87 ou le 02 96 27 06 34.*

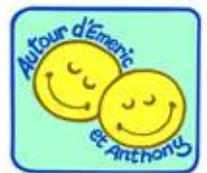


Association « Autour d'Emeric et d'Anthony »

Dans le contexte incertain actuel et au vu des contraintes sanitaires liées au Covid, l'association avait pris la décision d'annuler les Foulées d'Emeric et Anthony le 11 septembre dernier.

Dans l'espoir d'une évolution positive de la situation en 2021, l'association reporte les prochaines Foulées au vendredi 10 septembre 2021 en prévoyant une organisation dans les meilleures conditions de sécurité possibles pour les coureurs, les marcheurs, le public et bien entendu les bénévoles.

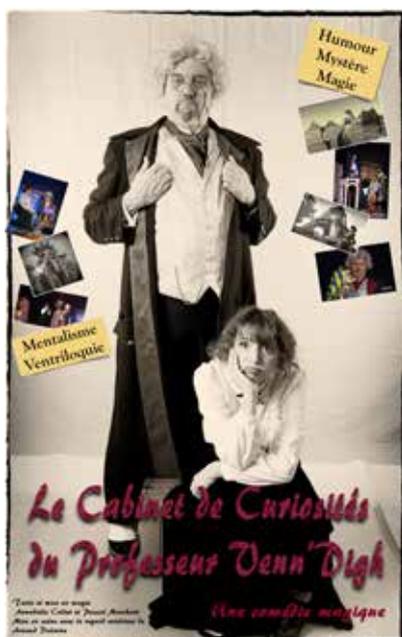
Une bonne nouvelle ! Il y a quelques jours, une vingtaine de lampes et veilleuses ont été offertes par l'association au service oncologie-hématologie de l'Hôpital Sud à Rennes afin de décorer les chambres et apporter un peu de confort aux enfants malades. Un don concrétisé grâce au soutien et à la générosité de tous nos donateurs !



Le Souffle du Bateleur

PRÉSENTATION

Imaginé par
Annabelle COLLET
et
Pascal
MORCHAIN,
"Le Cabinet
de curiosités
du Professeur
Venn'Digh" est
une "comédie
magique".



« Ce spectacle a été en effet conçu comme une pièce de théâtre dans laquelle la magie se produit d'elle-même :

Dans ce spectacle, il n'y a pas de magicien comme à la télé ou en gala, pas de magie avec moult explosions et musique rythmée, pas de partenaire mettant en valeur le magicien (mais faisant souvent la majeure partie du travail). Dans "Le Cabinet de curiosités du Professeur Venn'Digh", la magie est conçue comme un effet spécial. C'est une authentique pièce de théâtre, avec une vraie histoire, décors et costumes (nécessitant un camion de 10m³), mais surtout avec des personnages qui ont leur propre caractère, et qui de plus interagissent avec le public. Les Français connaissent peu ce type de spectacle magique. Pour le situer, deux de nos références bien connues sont la saga "Harry Potter", ou encore "Mary Poppins", mais nous en sommes cependant éloignés.

Nous avons créé ce spectacle le 8 Février 2019 à Épiniac. La mise en scène en a été revue depuis. Nous avons eu la grande chance de bénéficier du regard extérieur et amical d'Arnaud DALAINE, de la Maison de la Magie de Blois.

Nous l'avons joué dans une version légèrement différente en Arbres de Noël. Il est d'ores et déjà programmé en Décembre 2020 à Dinan et à Rennes. Pour 2021, il est programmé au Mans et dans les Hauts de France.

Pendant la période du confinement, nous avons eu envie d'apporter notre pierre à l'édifice de la solidarité. Dès le mois d'Avril, nous avons donc annoncé que nous offririons leur place aux personnels soignants (sur justificatif et sur réservation), leur conjoint bénéficiant du tarif réduit. Cette dimension sociale de notre activité artistique est très importante pour nous. D'ailleurs elle est inscrite dans les statuts de notre Compagnie, La Cie du Souffle du Bateleur. »

Rance Poker votre association de poker près de chez vous !



Objet de notre association : Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire). Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier CABUY et trésorier/secrétaire : François MOREL.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent exceptionnellement (pour plus de places et lutter contre le COVID 19 en appliquant tous les gestes barrières) à La Salle Polyvalente du Temps Libre de la commune (adresse : impasse de la Mairie), tous les LUNDIS à partir de 20h00 (retard autorisé jusqu'à 21h00 pour venir jouer, donc n'hésitez pas !).

Attention : l'accès de la salle est interdit aux moins de 18 ans et il y a aucun enjeu d'argent.

Au programme pour finir 2020 :

Beaucoup de championnats successifs pour cette 9^{ème} saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1500 € !!!

Ça vous tente d'apprendre le poker moderne ou bien de vous améliorer ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

Alors qu'attendez-vous pour essayer ?

N'hésitez pas à venir, c'est gratuit !!! A bientôt !!!

Tous renseignements supplémentaires

au 06 50 58 80 60 ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>



Agenda

(suivant le contexte sanitaire)

Mercredi 11 novembre 2020 à 11h30

**CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
au monument aux morts**

ESPACE CULTUREL

Salles de Spectacle

EMBARCADÈRE

rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT

☎ 02 96 87 14 27

THÉÂTRE DES JACOBINS

rue de l'Horloge
22100 DINAN

☎ 02 96 87 03 11

SOLENNAL

33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOËT

☎ 02 96 89 41 09

LE LABO

10 rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Offices de tourisme du territoire



Venez découvrir le site internet
de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :

www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/raisons et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.



Horaires Bus

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretonne

DINAN > JUGON-LES-LACS

ligne 15

DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021

Toute l'année		M	J	M
DINAN	Gare Bd S. Veil	12:00		16:00
	Place Duclos	12:05		16:05
TRELIVAN	Mairie	12:13		16:13
VILDE-GUINGALAN	Mairie	12:18		16:18
LA LANDEC	Centre	12:22		16:22
ST-MAUDEZ	Mairie	12:25		16:25
PLELAN	Mairie	12:30		16:30
JUGON-LES-LACS	Eglise	12:35		16:35

JUGON-LES-LACS > DINAN

ligne 15

DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021

Toute l'année		M	J	M
JUGON-LES-LACS	Eglise	9:05		13:30
PLELAN LE PETIT	Mairie	9:15		13:35
ST-MAUDEZ	Mairie	9:20		13:40
LA LANDEC	Centre	9:23		13:43
VILDE GUINGALAN	Mairie	9:27		13:47
TRELIVAN	Mairie	9:32		13:52
DINAN	Place Duclos	9:40		14:00
	Gare Bd S. Veil	9:45		14:05

Trajet à réserver jusqu'à 2 heures
avant l'heure de passage prévu à l'arrêt souhaité.

Les jours fériés, cette ligne ne circule pas.

Ticket unique : 2,50 €/par voyage / Carnet de 10 tickets : 20 €

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

du lundi au samedi de 8h à 20h.

VILDÉ-GUINGALAN

D'hier à ...





2002



Un Grand Merci

Pendant le confinement, et vu la difficulté de s'approvisionner en masques pour nos habitants, une quinzaine de bénévoles s'est activée (fourniture de matières premières, découpe et finition).

Plus de 400 masques ont été fabriqués et distribués en priorité au plus de 70 ans.

Nous les remercions chaleureusement pour cet élan de solidarité.

Par la suite 3 autres distributions de masques (enfants et adultes) ont été organisées à la maison du temps libre (commande passée en collaboration avec Dinan Agglomération).



Informations pratiques & Numéros utiles

SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs LECOMTE, MARIE,
LE PAUTREMAT, QUERIC

 02 96 27 01 79

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN

M. Franck POIRIER -  06 68 75 05 25

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

 02 96 85 85 85

CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

Psychomotricienne

M^{me} Manuela COULON

 06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT

 06 61 52 48 63

Ostéopathe

M^{me} Claire BUSNEL

 06 33 24 24 80

Naturopathe

M^{me} Nadège DAMIDE

 06 33 30 70 09

Orthophoniste

M^{me} Marthe BOURGUIGNON

 07 64 22 99 25

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

- ▶ Primaire : 02 21 08 00 05
- ▶ Maternelle : 02 21 08 00 06
- ▶ Cantine scolaire : 02 21 08 00 07
- ▶ Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION

 02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT -  02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Jeu. di : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN -  02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeu. di : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC -  02 96 82 13 71

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00 *

Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service au 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

 09 726 750 22